

L'hon. M. Martin: Je vous le demande, est-ce possible que nous voulions condamner le premier ministre avant que les faits soient avérés? On nous demande, semble-t-il, de rendre un jugement avant que le procès soit terminé.

• (8.30 p.m.)

Le très hon. M. Diefenkaker: Puis-je poser une question au ministre?

L'hon. M. Martin: Oui.

Le très hon. M. Diefenkaker: Le ministre met-il en doute la véracité des propos du commissaire de la Gendarmerie nationale?

L'hon. M. Martin: Mon très honorable ami connaît la réponse que je ferai à cette question. Je fais entière confiance à la Gendarmerie royale du Canada. Mais je tiens à m'expliquer les circonstances dont le commissaire a parlé l'autre jour. Je veux comprendre exactement à quoi songeait la personne à laquelle sont attribuées ces paroles. Ce n'est que juste, je pense.

Personne ici, j'en suis sûr, ne me respecterait si, après avoir écouté cette discussion, occupant le poste que j'occupe au sein du gouvernement, siégeant aux côtés du premier ministre—qui, à propos, est malade à l'heure actuelle—personne, dis-je, ne me respecterait si je ne participais pas à la discussion et ne posais pas au moins à la Chambre ces questions auxquelles s'attend de ma part toute personne impartiale; vu les circonstances, c'est l'attitude qu'il me convient d'adopter.

Nous ne partageons pas tous le même avis sur des questions concernant nos programmes respectifs. Nous avons nos divergences d'opinions. Peu importe ce qu'on pense du premier ministre du Canada, quelqu'un le croit-il vraiment capable d'agir comme l'amendement le laisse entendre implicitement?

Une voix: Qu'a dit le commissaire?

L'hon. M. Martin: J'essaie de traiter cette affaire aussi raisonnablement que possible en l'absence du premier ministre. Je le répète, quelqu'un croit-il vraiment le premier ministre du Canada capable de régler un problème semblable de la façon suggérée dans l'amendement dont la Chambre est saisie?

Une voix: Non.

L'hon. M. Martin: Est-ce conforme à sa réputation?

Une voix: Non.

[M. Orlikow.]

L'hon. M. Martin: Est-il homme à agir de la manière dont on veut le laisser entendre?

Je le connaissais bien longtemps avant qu'il soit député et je déclare que cette façon d'agir ne serait pas conforme à sa conduite antérieure de diplomate, de ministre ou de premier ministre ni de simple particulier. C'est l'opinion, j'en suis sûr, de tous les députés. Il s'est toujours, dans le passé, soucié d'affirmer les droits des particuliers et non de les détruire. On a critiqué sa conduite dans l'affaire Spencer.

Une voix: A juste titre.

L'hon. M. Martin: Nous connaissons tous la raison de son attitude dans cette affaire. S'il a adopté cette attitude, c'est parce qu'il respecte profondément les droits de la personne humaine et qu'il craignait que ces droits aient été lésés.

Le très hon. M. Diefenkaker: Après combien de temps?

L'hon. M. Martin: Je connais sa manière de voir dans cette affaire et j'ose affirmer, sans crainte d'être contredit, que personne à la Chambre n'était plus que lui soucieux d'empêcher que le gouvernement, par ses actes, porte illégalement atteinte aux droits de la personne en question. Je ne puis croire qu'il y ait quelqu'un à la Chambre capable de croire sincèrement que notre premier ministre suivrait délibérément une ligne de conduite de nature à porter atteinte aux droits des députés.

La révision de l'ensemble de notre sécurité le préoccupe depuis bien longtemps avant cette affaire. Il avait tout lieu de s'en préoccuper vivement bien avant qu'il ne devienne premier ministre du Canada. Son souci, par exemple, du droit aux négociations collectives dans la fonction publique est fondé sur son souci des droits de l'individu.

Quoi que je dise, je ne m'attends pas de mettre un terme à la discussion. D'autre part, je me suis dit ce soir à l'heure du souper, parce qu'il ne pouvait être présent, parce qu'il a fait l'objet d'attaques ici, que je lui devais, à cause de l'intégrité et des bonnes intentions que je lui connais, de demander au moins à la Chambre d'attendre l'explication des faits. J'ai suffisamment confiance en tous mes collègues à la Chambre, de tous les partis, pour croire qu'on aura l'obligeance de lui accorder cette courtoisie.